

Traitement pour conduits de fumée

Appareils de chauffage au bois bûche

Traitement anti-bistre à action renforcée
Utilisable uniquement en complément de l'entretien mécanique

Ce document contient les informations nécessaires à l'utilisation correcte et sécurisée du produit.
La lecture complète de la notice est recommandée avant toute utilisation.

Cadre de référence

La présente notice s'inscrit dans le cadre des recommandations générales relatives à l'entretien des installations de chauffage au bois, notamment les normes et textes de référence en vigueur applicables aux conduits de fumée et aux appareils de chauffage domestiques.

L'utilisateur demeure tenu de respecter la réglementation applicable à son installation.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial :

DOSE2CHEVAL – Traitement conduits bois bûche

Nature du produit :

Traitement anti-bistre en poudre destiné à l'entretien des conduits de fumée.

Usage prévu :

Produit destiné à contribuer à l'assèchement et à la fragilisation des dépôts de bistre présents dans les conduits de fumée, en complément d'un ramonage mécanique.

Type d'utilisation :

Utilisation ponctuelle, à visée préventive ou curative, selon le niveau d'encrassement constaté.

Appareils concernés :

- Poêles à bois bûche
- Inserts
- Foyers fermés
- Chaudières bois

Combustible concerné :

Bois bûche sec exclusivement.

Conditionnement :

Pot de 1 kg.

Public visé :

Utilisateurs avertis et professionnels de l'entretien des appareils de chauffage au bois.

2. OBJET ET FINALITÉ DU PRODUIT

2.1 Objet du produit

DOSE2CHEVAL – Traitement conduits bois bûche est un produit d'entretien destiné aux conduits de fumée des appareils de chauffage au bois bûche. Il a pour objet de contribuer au traitement des dépôts de bistre présents dans le conduit, dans un cadre d'entretien maîtrisé.

2.2 Finalité

Le produit vise à accompagner l'entretien des installations de chauffage au bois en agissant sur les dépôts de bistre afin d'en faciliter la gestion lors des opérations de maintenance. Il est destiné à être utilisé :

- soit dans un cadre préventif, afin de limiter la formation excessive de dépôts,
- soit dans un cadre curatif, lorsque la présence de bistre est constatée, sans obstruction du conduit.

2.3 Positionnement du produit

Le produit DOSE2CHEVAL – Traitement conduits bois bûche est complémentaire seulement du ramonage mécanique, lequel demeure obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ne se substitue pas :

- aux obligations réglementaires d'entretien,
- aux contrôles de conformité des installations,
- aux interventions techniques nécessaires en cas de défaut ou de non-conformité.

3. FONCTION DU PRODUIT

3.1 Principe d'action

Le produit DOSE2CHEVAL – Traitement conduits bois bûche par un phénomène d'assèchement et de fragilisation des dépôts de bistre présents dans les conduits de fumée. Sous l'effet de la montée en température du conduit, le produit favorise la modification de la structure des dépôts, rendant ceux-ci moins adhérents aux parois internes du conduit. Le produit ne permet pas d'éliminer mécaniquement les dépôts et doit être utilisé dans le cadre d'un entretien régulier incluant un ramonage mécanique.

3.2 Effet recherché

L'action du produit a pour objectif de :

- réduire l'adhérence des dépôts de bistre,
- faciliter leur détachement progressif,
- améliorer les conditions de tirage du conduit,
- limiter les risques liés à un encrassement excessif.

3.3 Cadre d'efficacité

L'efficacité du produit est conditionnée par :

- l'état général du conduit,
- le niveau d'encrassement constaté,
- le respect des conditions d'utilisation,
- la conformité de l'installation.

4. DOMAINES D'APPLICATION

4.1 Appareils compatibles

Le produit DOSE2CHEVAL -Traitement conduits bois bûche est destiné à être utilisé exclusivement avec les appareils de chauffage au bois bûche suivants :

- poêles à bois bûche,
- inserts,
- foyers fermés,
- chaudières bois.

4.2 Appareils non concernés

Le produit n'est pas destiné à être utilisé avec :

- les appareils fonctionnant aux granulés de bois (pellets),
- les appareils multi-combustibles non compatibles bois bûche,
- les appareils à combustion étanche de type spécifique lorsque l'utilisation d'additifs est proscrite par le fabricant.

4.3 Combustible concerné

L'utilisation du produit est prévue exclusivement avec du bois bûche sec, conforme aux recommandations d'usage des appareils de chauffage au bois.

4.4 Conditions d'utilisation

Le produit ne doit pas être utilisé sur une installation présentant un défaut de tirage, une obstruction partielle ou totale du conduit, ou un risque manifeste pour la sécurité.

L'utilisation du produit est strictement réservée :

- aux installations conformes aux normes et réglementations en vigueur,
- aux conduits de fumée en état de fonctionnement,
- aux installations permettant une évacuation correcte des fumées.

Avant toute utilisation du produit, l'utilisateur doit impérativement vérifier que l'emploi d'additifs ou de traitements pour conduits de fumée est autorisé par le fabricant de l'appareil concerné.

En cas de restriction, de contre-indication ou d'interdiction mentionnée dans la notice du fabricant de l'appareil, l'utilisation du produit est proscrite.

5. MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

5.1 Conditions préalables

Avant toute utilisation du produit, il est impératif de disposer d'un appareil en fonctionnement normal et d'un conduit de fumée non obstrué.

Le produit doit être utilisé uniquement :

- sur une installation conforme et en état de fonctionnement,
- en présence d'un feu permettant une montée en température suffisante du conduit.

5.2 Mode d'utilisation

Le produit DOSE2CHEVAL -Traitement conduits bois bûche s'utilise directement dans le foyer de l'appareil.

L'utilisation doit être effectuée :

- sur un feu vif ou sur des braises actives,
- conformément aux dosages recommandés,
- sans mélange avec un autre produit.

Après utilisation, il est recommandé de poursuivre le fonctionnement normal de l'appareil afin de permettre l'action du produit sur les dépôts présents dans le conduit.

5.3 Dosage

Le dosage du produit dépend du niveau d'encrassement constaté du conduit et de la puissance de l'appareil.

Un tableau de dosage est fourni à titre indicatif.

Les doses recommandées ne doivent pas être dépassées.

5.4 Fréquence d'utilisation

- Traitement curatif : utilisation ponctuelle, lorsque la présence de bistre est constatée, sans obstruction du conduit.
- Traitement préventif : utilisation périodique, en fonction des conditions d'utilisation de l'appareil (type de bois, fréquence de chauffe, tirage).

5.5 Après traitement

L'utilisation du produit ne dispense pas de la réalisation d'un ramonage mécanique.

Il est recommandé de procéder à un ramonage afin d'éliminer les dépôts fragilisés.

6. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

6.1 Consignes générales de sécurité

L'utilisation du produit DOSE2CHEVAL – Traitement conduits bois bûche doit être effectuée dans le respect strict des consignes de sécurité.

Il est notamment recommandé de :

- éviter toute inhalation des poussières,
- éviter tout contact avec les yeux et la peau,
- ne pas ingérer le produit,
- ne pas utiliser le produit dans un local insuffisamment ventilé.

6.2 Équipements de protection individuelle

Lors de la manipulation du produit, le port des équipements de protection individuelle suivants est recommandé :

- gants de protection,
- lunettes de protection,
- masque de protection respiratoire adapté.

6.3 Conditions d'utilisation

Le produit doit être utilisé :

- conformément aux instructions de la présente notice,
- sans mélange avec un autre produit,
- par un utilisateur averti.

Le non-respect des consignes d'utilisation peut entraîner une efficacité réduite du traitement et présenter un risque pour la sécurité.

6.4 Public concerné

Le produit doit être tenu hors de portée des enfants.

Il n'est pas destiné à être manipulé par des personnes non averties ou non informées des risques liés à son utilisation.

7. LIMITES DU PRODUIT

7.1 Champ d'application

Le produit DOSE2CHEVAL – Traitement conduits bois bûche est un produit d'entretien destiné à accompagner la maintenance des conduits de fumée.

Il présente des limites d'utilisation qu'il convient de respecter strictement.

7.2 Limitations d'utilisation

Le produit :

- ne remplace pas un ramonage mécanique obligatoire,
- ne permet pas de rendre conforme une installation non conforme,
- ne constitue pas un produit de réparation ou de remise en état,
- ne garantit pas l'absence de feu de conduit,
- ne supprime pas les causes structurelles d'un encrassement excessif (tirage insuffisant, bois humide, défaut d'installation).

L'utilisation du produit ne dispense en aucun cas :

- du respect des obligations réglementaires d'entretien,
- de la réalisation des contrôles nécessaires sur l'installation,
- des interventions techniques requises en cas de défaut ou de non-conformité.

L'utilisateur demeure seul responsable de l'utilisation du produit conformément aux instructions de la présente notice.

8. STOCKAGE ET INFORMATIONS LÉGALES

(Conformément aux recommandations de la Fiche de Données de Sécurité)

8.1 Conditions de stockage

Le produit DOSE2CHEVAL -Traitement conduits bois bûche doit être conservé :

- dans son emballage d'origine,
- dans un endroit sec et ventilé,
- à l'abri de l'humidité, de la chaleur et du gel.

Après chaque utilisation, le conditionnement doit être soigneusement refermé afin de préserver les propriétés du produit.

8.2 Durée de conservation

Dans des conditions de stockage conformes, le produit se conserve sans altération notable dans le temps. Aucune durée limite spécifique n'est définie.

8.3 Informations réglementaires

FABRICATION

Produit Fabriqué par:

PROGALVA ENERGIES

25, RUE DE SAULT-LES-CHARTREUX

91165 CHAMPLAN

France

0169344650

DISTRIBUTION

Produit Distribué par :

SARL CDP

13 Bis rue du Fief Adam

77510 VILLENEUVE-SUR-BELLOT

France

0164031001

Conformément à la réglementation en vigueur, une fiche de données de sécurité est disponible et téléchargeable en PDF sur <https://www.debistre.shop>

8.4 Responsabilité

Le fabricant et le distributeur déclinent toute responsabilité en cas :

- d'utilisation non conforme aux instructions de la présente notice,
- d'utilisation sur une installation non conforme ou défectueuse,
- de non-respect des obligations réglementaires d'entretien.

La présente notice fait partie intégrante du produit et doit être conservée par l'utilisateur.